

République française
Département de Seine-et-Marne
Arrondissement : MEAUX
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Séance du jeudi 17 février 2022

Date de la convocation: 12/02/2022

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,

Présents : 9

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

Votants: 9

Absents : Alain PICOCHÉ

Absents excusés:

Absents représentés :

Secrétaire de séance: Emma RODRIGUEZ

Objet: Affectation des résultats - D_2022_003

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Administratif

Sur l'exercice 2021, il est constaté un excédent de fonctionnement de +241.302,82 € dont l'affectation s'effectuera comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+89.588,68
B. Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif	+151.714,14
C. Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser)	+241.302,82
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+85.711,18
E. Résultat antérieur reporté en investissement (précédé du signe + ou –)	-144.572,66
Besoin de financement F = D + E	58.861,48

Affectation	+241.302,82
1) G. Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement F	-58.861,48
2) H. Report en fonctionnement R002	+182.441,34

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5
Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions ainsi que les textes subséquents,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir déclaré conforme la balance comptable de clôture 2021 et après avoir arrêté le
compte administratif 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Thierry POULINET, 1^{er} adjoint en charge des Finances

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'affectation du résultat telle que présentée et annexée à la présente délibération
- **d'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- **d'approuver** l'affectation du résultat telle que présentée et annexée à la présente délibération
- **d'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré le 17 février 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN

